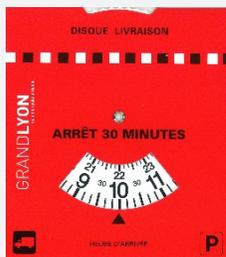


Règles et principes à respecter

Les livreurs :

- s'arrêtent sur la voie de droite, le long du trottoir.
- ne se garent sur le trottoir.
- ne bloquent pas les carrefours mais doivent s'arrêter 5 m. en amont et en aval de chacun d'entre eux.
- font preuve d'une attention accrue à l'égard des cyclistes et piétons.
- restent le temps nécessaire à la livraison (disque 30').



Les automobilistes :

- circulent sur la voie de gauche entre 9 h 30 et 16 h 30.
- respectent la circulation des cyclistes, les traversées de piétons et de livreurs.
- respectent la vitesse 30 km/h

Ne s'arrêtent jamais sur la rue Grenette.

Calendrier

- Mise en œuvre juin 2015
- Évaluation du dispositif juin 2016

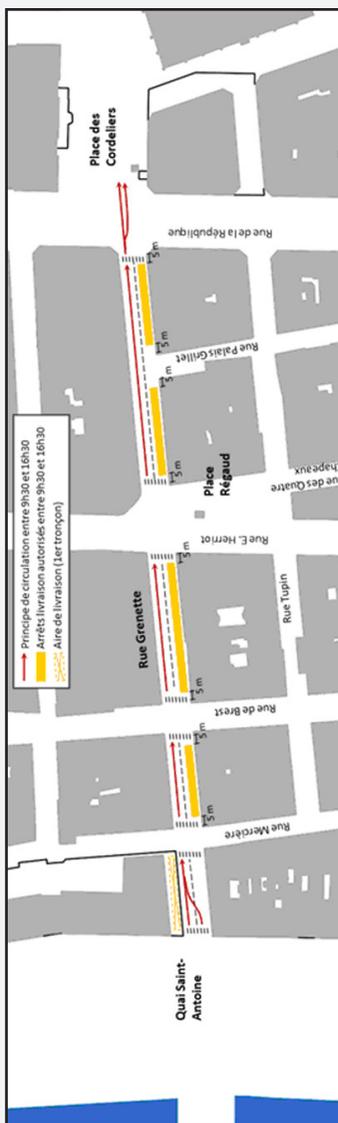
Selon les résultats de l'évaluation, arrêt ou extension à d'autres sites

En bref

À partir de juin 2015, sur la rue Grenette, entre la rue Mercière et la rue de la République

- de 9h30 à 16h30 la voie de droite est réservée aux livraisons
- avant 9h30 et après 16h30 les deux voies sont ouvertes à la circulation

Périmètre



La voirie multi-usages de la rue Grenette est créée à partir du débouché de la rue Mercière et jusqu'à la rue de la République.

Le premier tronçon est laissé libre afin de permettre aux véhicules de se rabattre sur la voie de gauche.

Sur le premier tronçon (du quai Saint-Antoine à la rue Mercière), une grande aire de livraison est disponible sur le trottoir de gauche. Elle permet de répondre aux besoins des commerces situés des deux côtés du tronçon.

Contact

Lyon en Direct 04 72 10 30 30
tmv@grandlyon.com

La rue pour tous, apprenons à la partager



Rue Grenette - Lyon 2^{ème}



Conception - Réalisation : Grand Lyon la Métropole - DDUCV - DPPA - Janvier 2015

GRANDLYON
la métropole



Chambres de Métiers
et de l'Industrie
Région Rhône-Alpes

CCI LYON



VILLE DE LYON



TRANSPORT & MOBILITY SYSTEMS



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



UNION DES ENTREPRISES
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE FRANCE



LE MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

La rue Grenette, un axe structurant, aux besoins multiples et contraints

La rue Grenette est l'une des principales percées ouest-est de Lyon et une voie très commerçante de la Presqu'île.

Elle se caractérise par :

- Une **emprise de voirie large** ouvrant des perspectives sur le Vieux Lyon, Fourvière et la Place des Cordeliers.
- Des trottoirs, sans possibilité de stationnement, permettant le cheminement aisé des piétons le long d'un **linéaire commercial** quasi continu et **diversifié** (commerces de bouche, d'équipement de la personne, etc.)
- **Deux voies de circulation** gérées par des carrefours à feu aux croisements de rues très fréquentées (rue Mercière, rue de la République, place des Cordeliers...).

Les conditions de livraison y sont aujourd'hui peu satisfaisantes et contribuent à la pénibilité du travail des livreurs, à la congestion automobile et aux conflits d'usage.

Du fait de l'étroitesse de la voie, il n'est pas possible d'aménager des aires de livraison classiques.



Partager la rue dans le temps, pour que chacun trouve sa place



Selon les analyses de trafic, la rue Grenette est fortement empruntée par les automobilistes aux heures de pointe et beaucoup plus calme le reste de la journée.

- **Le matin et le soir**, il est essentiel de garantir des conditions de trafic optimales pour fluidifier la circulation et permettre les transits ouest – est. Par conséquent, **les arrêts en double-file sont strictement interdits** à tous les véhicules y compris aux livraisons.
- **En journée**, il faut répondre aux **besoins des livraisons** qui accompagnent la dynamique commerciale de la rue et de ses principales perpendiculaires (rue Mercière, place Régaud, rue de la République...). Ainsi, elles sont **autorisées sur la voie de droite entre 9 h 30 et 16 h 30**.
- **Toute la journée**, il faut maintenir de bonnes conditions de déplacements en modes doux : traversées piétonnières, cheminements sur les trottoirs et circulation des cyclistes.

Le projet de voirie multi-usages dans le détail

Du lundi au samedi



Heures creuses de 9 h 30 à 16 h 30 - voie de droite dédiée aux livraisons



Heures de pointe avant 9 h 30 et après 16 h 30 - les deux voies ouvertes à la circulation

Une signalisation adaptée

Une signalisation spécifique sera implantée sur la rue. Elle signifie que l'arrêt est strictement interdit en dehors de la période 9 h 30 – 16 h 30 exclusivement réservée à l'arrêt des véhicules de livraison détenteur du disque 30'.

Il est rappelé que toute activité professionnelle générant des livraisons peut se procurer le disque auprès des organisations professionnelles du transport, de la CCI de Lyon, de la CMA du Rhône ou de la Police Municipale.



Sauf livraisons sur voie de droite De 9h30 à 16h30

